

Cumul de risques professionnels pour les ouvriers, forte demande psychologique pour les cadres

Insee Analyses Hauts-de-France • n° 129 • Octobre 2021



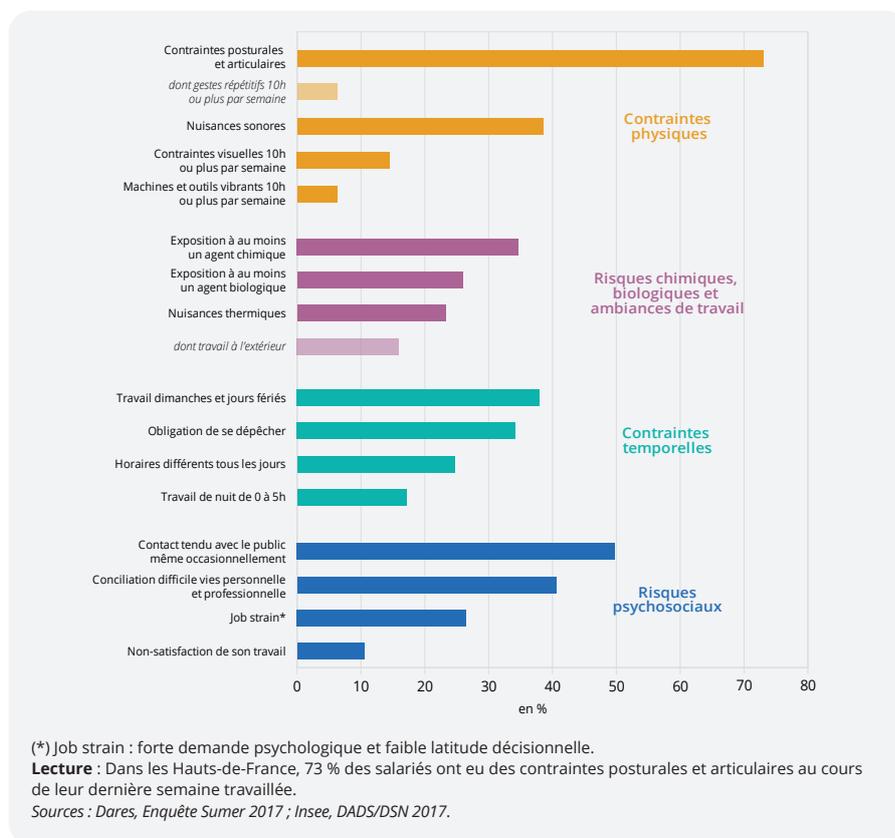
Les expositions aux risques professionnels varient selon les métiers, et par conséquent selon les zones d'emploi, du fait de leurs spécificités économiques. Les ouvriers cumulent d'importantes contraintes physiques, chimiques et de rythme de travail. Ces risques sont ainsi plus fréquents dans la Vallée de la Bresle-Vimeu ou encore dans l'ex-bassin minier. Les salariés des secteurs de la santé et de l'agriculture – surreprésentés dans les zones d'emploi du littoral sud et de Château-Thierry – sont très exposés aux risques biologiques. Les secteurs de la sécurité, de la santé et de l'hôtellerie-restauration sont plus concernés par les contraintes horaires et par les tensions avec le public. Les métiers plus qualifiés comme ceux de cadre et d'ingénieur – nombreux dans la métropole de Lille – sont davantage confrontés à une forte sollicitation psychologique.

Les entreprises sont tenues par la loi de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de leurs salariés. La santé et la sécurité au travail des 1 808 000 salariés des Hauts-de-France en équivalent temps plein (ETP) représentent aussi un enjeu pour les pouvoirs publics ► **encadré 1**. Il est d'autant plus fort que la santé des habitants de la région est moins bonne qu'ailleurs et que l'espérance de vie est inférieure.

En 2017, dans les Hauts-de-France comme au niveau national, un salarié sur trois considère que son travail a une influence négative sur sa santé et un sur cinq qu'il a une influence positive. Par ailleurs, 14 % ont refusé au cours de l'année de réaliser une tâche afin de préserver leur santé ou leur sécurité au travail.

La santé des salariés peut être affectée par divers risques ► **encadré 2** plus ou moins fréquents. Les risques physiques sont les plus courants. Sept salariés sur dix dans la région sont ainsi exposés aux contraintes posturales et articulaires ► **figure 1**. Ces risques sont à l'origine des accidents du travail et de la plupart des maladies professionnelles, plus fréquents dans les Hauts-de-France ► **encadré 3**.

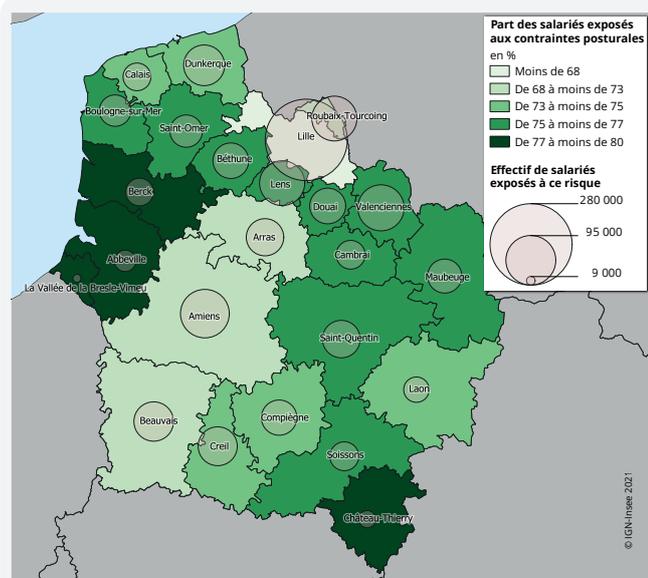
► 1. Estimation de la part de salariés exposés aux principaux risques professionnels dans les Hauts-de-France, en %



En partenariat avec :

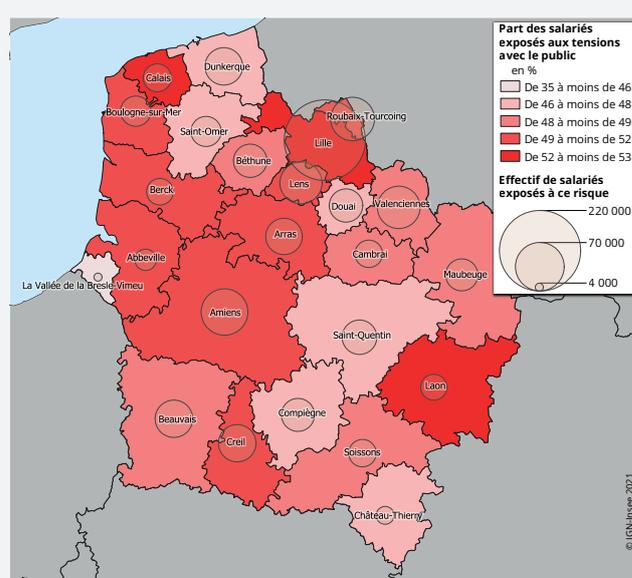


► 2. Estimation des effectifs et de la part de salariés exposés aux contraintes posturales et articulaires par zone d'emploi



Lecture : 79 % des salariés des ZE de la Vallée de la Bresle-Vimeu ont été exposés aux contraintes posturales au cours de leur dernière semaine travaillée, soit 9 000 salariés.
Sources : Dares, Enquête Sumer 2017 ; Insee, DADS/DSN 2017.

► 3. Estimation des effectifs et de la part de salariés exposés à des situations tendues avec le public



Lecture : Dans la zone d'emploi de Lille, 52 % des salariés sont exposés aux tensions avec le public en situation habituelle de travail, soit 220 000 personnes.
Sources : Dares, Enquête Sumer 2017 ; Insee, DADS/DSN 2017.

Encadré 1 : Les politiques publiques de santé au travail dans les Hauts-de-France

Le plan régional de santé au travail (PRST) – mis en place par l'État – et la convention d'objectifs et de gestion (COG) – développée par l'Assurance maladie – risques professionnels et déclinée en contrat pluriannuel de gestion (CPG) par la Carsat – constituent des dispositifs stratégiques visant à diminuer l'exposition aux risques professionnels et renforcer les actions de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles. Dans les Hauts-de-France, le PRST et le CPG ont pour objectif de développer une culture de la prévention en développant des dynamiques collectives avec les différents acteurs locaux. Ils se concentrent sur des secteurs prioritaires (services à la personne, construction ...), des publics cibles (jeunes, nouveaux embauchés, donneurs d'ordre ...) ou encore des tailles d'entreprises prioritaires (TPE-PME entre 20 et 49 salariés). Les diagnostics territorialisés d'expositions aux risques professionnels peuvent aider la mise en place de ces politiques de prévention.

Une inégale exposition aux risques professionnels

Les salariés sont inégalement exposés aux différents risques professionnels, en particulier selon leur métier. Les ouvriers sont souvent multi-exposés, cumulant des contraintes physiques, horaires et de rythme, ainsi que des expositions aux produits chimiques. À l'inverse, les cadres sont moins exposés à la plupart des risques professionnels.

Du fait de l'inégale répartition des professions exercées à l'échelle territoriale, les expositions aux risques professionnels diffèrent selon les zones d'emploi (ZE). Ainsi, sous l'hypothèse que les taux d'exposition par famille professionnelle soient les mêmes localement qu'au niveau national ► **méthodologie**, la métropole lilloise (ZE de Lille et de Roubaix-Tourcoing) et la ZE d'Amiens affichent de faibles taux d'exposition aux risques professionnels. Néanmoins, ces zones concentrent une part importante des expositions de la région puisqu'un tiers des emplois en ETP y sont localisés. À l'inverse, dans la ZE de la Vallée de la Bresle-Vimeu, les taux d'exposition sont souvent très

élevés, en lien avec la spécificité industrielle de ce territoire, mais moins de 1 % des salariés des Hauts-de-France y travaille.

D'importantes contraintes physiques pour les ouvriers

Dans la région, de nombreux salariés sont confrontés à des contraintes physiques, et notamment par les contraintes posturales et articulaires, qui concernent 1 320 000 salariés. Les contraintes posturales au travail et le port de charges lourdes sont jugés difficiles ou pénibles par plus d'un salarié sur cinq de la région.

Les ouvriers sont les plus touchés par ces contraintes. En effet, ils réalisent souvent des gestes répétitifs, de la manutention manuelle de charge ou encore utilisent des machines et outils vibrants. Les contraintes posturales touchent donc plus les salariés de la Vallée de la Bresle-Vimeu, de Maubeuge, de Dunkerque et de l'ex-bassin minier, en lien avec leur spécificité industrielle ► **figure 2**. Les ouvriers étant très exposés aux nuisances sonores, ce risque est aussi plus fréquent dans ces mêmes ZE industrielles.

Les jardiniers, maraîchers, viticulteurs et les salariés de l'hôtellerie-restauration sont eux aussi très fréquemment soumis à des contraintes posturales, étant souvent à genoux, bras en l'air, accroupis ou encore en torsion. Dans les zones d'emploi touristiques du sud du littoral et celle viticole de Château-Thierry, une part plus importante de la main d'œuvre est ainsi confrontée à ces contraintes. Par ailleurs, certains métiers du tertiaire, comme les coiffeurs, esthéticiens, bouchers, charcutiers et boulangers, travaillent fréquemment debout.

Un salarié sur sept a des contraintes visuelles et un salarié sur quatre des Hauts-de-France est amené à conduire sur la voie publique dans le cadre de l'exercice de son métier.

Des risques chimiques et biologiques dans l'industrie, la santé et l'agriculture

Dans les Hauts-de-France, 35 % des salariés sont exposés à des agents chimiques et 13 % à des agents ou produits chimiques cancérigènes, soit respectivement 633 000 et 235 000 ETP. Les risques chimiques sont inhérents à de nombreuses professions dans l'industrie mais aussi dans certains secteurs du

Encadré 2 : Les différents risques professionnels

De très nombreux risques professionnels sont détaillés dans l'enquête Sumer ► [sources](#). Le travail de sélection et de synthèse a été réalisé en partenariat avec la Carsat, la Dreets et l'OR2S. Selon le type, l'intensité et la durée des expositions, elles peuvent avoir des conséquences très diversifiées sur la santé des salariés.

Les grandes familles de risques professionnels	Les principaux risques associés
Les risques physiques	<ul style="list-style-type: none"> - accidents du travail ; - accidents de la route ; - troubles musculo-squelettiques, douleurs ; - surdit�.
Contraintes physiques : contraintes posturales et articulaires, manutention de charges lourdes, vibrations, d�nivel�s...	
Contraintes visuelles et sonores (bruits sup�rieurs � 85 dB, comportant des chocs ou impulsions ...)	
Conduite	<ul style="list-style-type: none"> - allergies, intoxications, maladies (dont cancers), infections li�es � la pr�sence ou l'utilisation de produits chimiques sur le lieu de travail, aux contaminations v�hicul�es par des micro-organismes (bact�ries, virus, champignons...) ou encore aux ambiances de travail ; - d�shydratation, coup de chaud ...
Les contraintes chimiques, biologiques et d'ambiances de travail	
Risques chimiques : pr�sence de produits solvants, canc�rig�nes... (94 produits chimiques sont recens�s dans l'enqu�te Sumer)	
Risques biologiques : travail au contact d'un r�servoir humain ou animal, entra�nant des risques d'exposition � des agents biologiques �manant d'autres personnes ou d'animaux vivants ou morts, travail dans un environnement poll�, dans l'agroalimentaire, que ces expositions soient dans un contexte d'utilisation d�lib�r�e ou avec une exposition potentielle sup�rieure au risque communautaire	
Ambiances de travail : nuisances thermiques, expositions aux radiations et rayonnements, travail en air et espaces contr�l�s	<ul style="list-style-type: none"> - cons�quences sur la sant� physique, mentale ou sociale : anxi�t�, nervosit�, fatigue, lassitude, troubles du sommeil, aggravation ou rechute de maladies chroniques, maladies cardiovasculaires ... ; - contraintes pour la vie personnelle.
Les contraintes temporelles	
Contraintes horaires : horaires atypiques (nuit, week-end, coupures dans la journ�e...) ou variables (astreintes, horaires inconnus � l'avance...)	
Contraintes de rythme : devoir souvent se d�p�cher ou r�pondre imm�diatement aux demandes ext�rieures, ne pas pouvoir interrompre son travail, d�pendre du d�placement automatique de pi�ces, du travail des coll�gues...	
Les risques psychosociaux	
Contacts avec le public : contacts tendus, comportements hostiles voire agressions physiques ou verbales	
Reconnaissance et v�cu : estime, soutien, perspectives, manque de moyens...	
Tensions et contraintes organisationnelles : latitude d�cisionnelle (autonomie et marge d'initiative, comp�tences), demande psychologique (quantit�, complexit�, pr�visibilit�, rapidit� du travail...), conciliation vie professionnelle et vie personnelle	

tertiaire, tels que la sant  ou le nettoyage. Les zones d'emplois les plus concern es sont de nouveau la Vall e de la Bresle-Vimeu ainsi que Berck et Abbeville, zones o  les salari s des professions m dicales et param dicales sont surrepr sent s. Ces territoires sont  galement parmi les plus expos s aux radiations et rayonnements.

Un salari  sur quatre travaille au contact d'au moins un agent biologique. Cette proportion atteint un salari  sur trois dans les ZE de la fa ade littorale et celle de Laon. Le travail au contact d'autres personnes est le risque le plus fr quent et concerne 18 % des salari s de la r gion. Ce risque est tr s r pandu dans les secteurs de la sant , de l'action sociale et des services   la personne. Le travail au contact d'animaux et les autres expositions biologiques sont fr quentes dans l'agriculture et l'agroalimentaire, secteurs surrepr sent s dans les ZE d'Abbeville et de Ch teau-Thierry. Les nuisances thermiques sont aussi un peu plus fr quentes dans ces deux zones. Le travail en ext rieur – nuisance thermique la plus r pandue – est en effet tr s fr quent dans l'agriculture, ainsi que dans le b timent et les travaux publics.

De plus fortes contraintes horaires pour les m tiers de la s curit , de la sant  et de l'h bergement-restauration

Les contraintes horaires telles que le travail en soir e, de nuit, les week-ends ou encore les jours f ri s concernent particuli rement les policiers, militaires et pompiers : 88 % travaillent les dimanches et jours f ri s et 60 % de nuit. Les salari s du secteur de la sant  (aides soignants, infirmiers, sages femmes) et de l'h tellerie-restauration y sont aussi tr s confront s. Le sud littoral, tourn  vers le tourisme et la sant , est ainsi plus expos  aux contraintes horaires. Le travail de nuit est fr quent dans les ZE industrielles, une partie des ouvriers devant occuper successivement par  quipe des m mes postes de travail.

De nombreux salari s sont touch s par des contraintes de rythme. Sept employ s de l'h tellerie-restauration sur dix doivent se d p cher pour effectuer leurs t ches. Les ouvriers doivent  galement faire face   des rythmes impos s par le d placement automatique de pi ces ou la cadence automatique de machines,   l'obligation de tourner sur plusieurs postes ou encore de respecter

des normes de production avec des d lais   tenir. Ces contraintes sont ainsi particuli rement pr sentes dans les ZE industrielles.

Des rapports tendus avec le public et des relations de travail plus difficiles dans le tertiaire

Certaines professions impliquent des contacts fr quents avec le public, que ce soit avec des clients, des  l ves, des patients ou des administr s. Les contacts tendus avec le public concernent la moiti  des salari s de la r gion, soit 901 000 salari s en ETP. Les professionnels de l'action sociale, de la sant , de l'enseignement, du commerce ou encore du droit y sont particuli rement expos s (plus de 3 ETP sur 4). Au niveau territorial, le risque est plus fr quent dans les zones d'emploi o  le secteur administratif est important : Calais, Laon, Lille puis Amiens, Arras, Creil ► [figure 3](#). Ces contacts se soldent parfois par des agressions verbales ou physiques.

Autre risque professionnel, le manque de reconnaissance au travail concerne plus fr quemment les ouvriers et les enseignants. Ils ont peu de perspectives de promotion et re oivent moins souvent le respect ou l'estime d    leur travail. Un salari  des

Hauts-de-France sur trois ne bénéficie pas de soutien professionnel lorsqu'il doit faire face à des situations difficiles.

Une forte demande psychologique pour les métiers très qualifiés

Près d'un salarié des Hauts-de-France sur cinq subit une pression psychologique au travail. Les métiers très qualifiés tels que les cadres et ingénieurs bénéficient d'une grande latitude décisionnelle mais sont souvent confrontés à une forte demande psychologique. Ils sont notamment davantage exposés à une quantité de travail excessive. Avec les enseignants, ces professions sont celles qui éprouvent le plus de difficultés à concilier vies professionnelle et personnelle, qui emportent le plus souvent du travail à domicile et qui doivent souvent faire face à des demandes extérieures nécessitant des réponses immédiates. Ce type de risque apparaît fortement dans la Métropole européenne de Lille, où ces salariés sont particulièrement nombreux.

Dans les Hauts-de-France, 11 % des salariés disent ne pas avoir les moyens nécessaires pour faire un travail de qualité. Les enseignants sont très exposés au manque de moyens matériels, d'informations et de formations pour réaliser leur travail, tandis que les salariés de la santé et de la fonction publique doivent plus souvent faire face au manque de moyens humains.

Dans les Hauts-de-France, un salarié sur quatre est soumis à une forte demande psychologique en ayant une faible latitude décisionnelle. Il se trouve alors en situation dite de « job strain ». Plus de la moitié des salariés de la région exerçant dans les banques et assurances sont concernés, suivi par les employés de l'hôtellerie-restauration, les aides-soignants et les ouvriers.

Les manques de latitude décisionnelle, d'autonomie et de marge de manœuvre constituent aussi des risques professionnels auxquels les ouvriers et dans une moindre mesure, les agriculteurs, sont les plus exposés. Les ouvriers sont également les plus concernés par le sentiment d'insécurité de l'emploi, en lien avec le recours plus fréquent à l'intérim par leurs employeurs. ●

Nadia Belhakem, Julie Dufetrelle,
Solène Hilary, Insee Hauts-de-France ;

Sophie Debuisser, Grégoire Preud'homme,
Nadège Thomas, OR2S

Encadré 3 : Des accidents du travail et des maladies professionnelles plus fréquents dans les Hauts-de-France

En 2018, 60 190 accidents du travail avec première indemnisation ont été enregistrés dans les Hauts-de-France, soit près de 40 accidents du travail pour 1 000 salariés, contre seulement 35 au niveau national. Parmi eux, 2 560 étaient des accidents graves ayant engendré une incapacité permanente ou partielle de travail. Ils ont entraîné 35 décès. Les accidents du travail sont plus fréquents dans les secteurs du transports-entrepôt, de la construction, de la santé et de l'hébergement-restauration. Ces accidents sont causés lors des mouvements (port de charges, se lever ou se baisser, gestes non coordonnés, rotations...), des pertes de contrôle (moyen de transports, outils, machines, animaux...), ou encore des chutes ou effondrements. Ils touchent plus souvent les salariés des petites et moyennes entreprises (moins de 50 salariés) et les moins de 30 ans. Cependant, ils sont plus graves chez les 50 ans ou plus.

En 2018, 5 000 maladies professionnelles ont été recensées dans la région, dont 2 670 graves et 20 décès. Les troubles musculo-squelettiques (TMS) représentent 83 % des pathologies recensées. Ils sont plus fréquents dans la région qu'au niveau national (2,7 TMS pour 1 000 salariés contre 2,3). L'industrie et la construction sont les secteurs d'activité les plus touchés. Les affections liées à l'amiante et la surdité – groupes de pathologies les plus courants après les TMS – sont également plus fréquentes dans les Hauts-de-France.

► Méthodologie

Les données de l'enquête Sumer ne sont pas représentatives au niveau régional ni infrarégional. Les taux nationaux d'exposition aux risques par famille professionnelle (FAP) regroupées en 87 postes issus de l'enquête Sumer ont été appliqués aux effectifs salariés par FAP dans les différentes zones d'emploi 2020. Cette méthode repose sur l'hypothèse forte d'une homogénéité des expositions aux différents risques. Ainsi, les taux d'exposition estimés ici ne reflètent pas une spécificité locale des expositions (à professions identiques) mais la spécificité du tissu économique local par professions.

► Sources :

L'enquête Sumer 2017 (Surveillance médicale des expositions des salariés aux risques professionnels) est produite par le Ministère du Travail. Elle décrit les expositions aux risques professionnels des salariés et leur durée ou intensité, au cours de la situation habituelle de travail ou de la dernière semaine travaillée, notamment selon le secteur d'activité et la profession. Le recueil des informations se déroule lors de l'examen médical du salarié et repose sur l'expertise des médecins du travail volontaires. Il est complété par un autoquestionnaire rempli par le salarié sur le vécu de sa situation de travail.

Les DADS/DSN 2017 permettent d'obtenir les effectifs salariés par FAP et ZE, calculés en équivalent temps plein (ETP) à partir des postes non annexes localisés au lieu de travail.

Deux autres sources fournissent des éléments complémentaires :

- les données de la Carsat sur les maladies professionnelles et accidents du travail ;
- l'enquête menée par l'observatoire Evrest 2016-2017 (Évolutions et relations en santé au travail) sur les contraintes professionnelles pesant sur les salariés de la région.

► Pour en savoir plus

- « [Les expositions aux risques professionnels par famille professionnelle](#) », Synthèse et stat' n°34 septembre 2020, Dares
- « [Les expositions aux risques professionnels, les risques psychosociaux](#) », Synthèse et stat' n°36 septembre 2020, Dares
- « [La santé au travail dans les Hauts-de-France](#), atlas régional, actualisation 2018 », Plan régional de santé au travail, 2016-2020 : Direccte, Assurance maladie, Carsat
- « [Evrest - rapport régional des Hauts-de-France 2018 portant sur la période 2016-2017](#) »
- « [Accident du travail, maladies professionnelles](#) », Statistiques 2018 Hauts-de-France, Assurance maladie, Carsat

Direction régionale des
Hauts-de-France :
130 Avenue du Président
J.F. Kennedy
CS 70769 59034 Lille
Cedex

Directeur de la
publication :
Jean-Christophe Fanouillet

Rédacteur en chef :
Hugues Lermehin

Référent études qualité :
Yohan Baillieu

Maquette :
Insee,
Comme un Arbre!

ISSN 2493-1292 (papier)
ISSN 2492-4253 (web)
© Insee 2021

www.insee.fr
@ InseeHdf

